Interroger les jeunes sur la violence dans les fréquentations chez les jeunes dans le cadre de la recherche : Considérations éthiques

Rédigé par Dre Joyce Li, Dre Wendy Craig, Dre Maisha Syeda, et Brad Daly (étudiant au doctorat)

Mai 2021

© PREVNet 2021

Les chercheurs s'interrogeant sur la violence dans les fréquentations chez les jeunes doivent être conscients des potentiels problèmes éthiques associés au fait de demander aux jeunes de partager leurs expériences de violence dans les fréquentations. Les études suggèrent que la majorité des jeunes n'éprouvent pas de détresse importante à la suite de leur participation à une recherche portant sur des sujets sensibles. Cependant, les chercheurs doivent tout de même s'efforcer de minimiser le risque de préjudice pour les participants en réfléchissant à la façon de protéger la confidentialité des participants, tout en trouvant un équilibre entre les exigences de signalement obligatoire et les efforts visant à soutenir le bien-être des jeunes.

Assurer un consentement éclairé

- En plus d'obtenir le consentement des parents/tuteurs/aidants lorsque cela est nécessaire, les chercheurs devraient reconnaître l'autonomie des adolescents en leur fournissant suffisamment d'informations pour leur permettre de faire un choix éclairé quant à leur participation à l'étude de recherche. Il est donc conseillé aux chercheurs d'obtenir le consentement ou l'assentiment de l'adolescent à participer. Ces informations doivent être fournies dans un langage clair et adapté au développement de l'adolescent.

- Au cours du processus de consentement et d'assentiment éclairés, les chercheurs doivent s'assurer que tous les participants potentiels comprennent l'objectif de la recherche, la durée prévue de l'étude ainsi que ses risques et avantages. Les participants potentiels doivent être conscients que l'étude portera sur la violence dans les fréquentations chez les jeunes et tout autre sujet sensible.

- Dans le cadre du processus de consentement et d'assentiment éclairé, les chercheurs doivent informer les parents et les jeunes des ressources qui seront mises à la disposition des participants pour les aider en cas de détresse et assurer leur sécurité et leur bien-être.

- Les chercheurs doivent préciser que la participation à la recherche est volontaire et qu'il n'y a pas de pénalité à la non-participation. Les chercheurs doivent également s'assurer que les participants sont conscients qu'ils ne sont pas tenus de répondre aux questions ou de révéler des expériences personnelles qui les mettent mal à l'aise. Pour cette raison, il est important que les questions incluses dans votre enquête NE soient PAS formulées de façon à exiger des réponses.

- Les chercheurs doivent informer les participants qu'ils sont libres d'interrompre leur participation à la recherche à tout moment et qu'ils peuvent demander la destruction de leurs données jusqu'à un moment prédéfini. Ce moment doit être clairement indiqué dans les formulaires de consentement et d'assentiment.

© PREVNet 2021

Gérer la confidentialité et la vie privée

- Les chercheurs doivent tout mettre en œuvre pour maximiser la confidentialité et la vie privée des participants. Il s'agit également d'une exigence du cadre éthique fédéral (EPTC2). Voici quelques considérations spécifiques :

    - Expliquer clairement ce que signifie la confidentialité dans le contexte de la recherche(par exemple, que les parents, les enseignants, parents, enseignants, pairs, etc. n'auront pas accès à leurs réponses);
    - Indiquer clairement les cas où la confidentialité ne peut être maintenue (par exemple, si les chercheurs craignent un danger imminent pour le jeune ou d'autres personnes);
    - Assurer aux participants que les informations permettant de les identifier (par exemple, leur nom, leur adresse courriel, leur école, leur quartier) ne seront pas associées à leurs réponses dans les ensembles de données et les rapports publiés;
    - Maximiser la confidentialité des participants pendant qu'ils participent à l'étude (par exemple, pour les questionnaires, s'assurer que les participants ont suffisamment d'espace entre eux pour que leurs réponses ne soient pas visibles par d'autres personnes; pour les entretiens individuels, s'assurer que les réponses ne sont pas entendues par des passants);
    - S'assurer que dans les groupes (par exemple, les groupes de discussion), tous les participants comprennent l'importance de la confidentialité des informations partagées au sein du groupe. Dans certains cas, il peut être important d'indiquer explicitement dans le formulaire de consentement : « Veuillez ne pas répéter ce qui est dit dans le groupe. » Néanmoins, dans le cadre du processus de consentement éclairé, les participants doivent être conscients que la confidentialité absolue ne peut être garantie dans de tels contextes.

- Chaque province et territoire du Canada dispose de lois sur le devoir de signalement visant à protéger les jeunes contre les mauvais traitements et la négligence de la part d'un adulte. Les lois sur le devoir de signalement ne couvrent généralement pas les cas d'abus commis par un partenaire romantique du même âge. Les chercheurs doivent être conscients de ces lois même si leurs études ne traitent pas explicitement de la violence envers les enfants, car une divulgation peut tout de même avoir lieu et les participants doivent être informés de ces exceptions à la confidentialité dans le cadre du processus de consentement éclairé. Les chercheurs doivent avoir un processus détaillé pour réagir rapidement aux divulgations nécessitant un signalement.

- Outre le devoir de signalement dans le cadre de la recherche sur la violence dans les fréquentations chez les jeunes, les chercheurs apprendront inévitablement que certains participants ont subi ou subissent actuellement des préjudices dans le cadre d'une relation amoureuse. Les chercheurs doivent être conscients qu'il existe toute une série d'opinions sur l'obligation éthique des chercheurs d'intervenir dans les cas de maltraitance des jeunes, avec des idées différentes sur la manière d'équilibrer la protection de la confidentialité des participants et la promotion du bien-être des jeunes. Les chercheurs devraient avoir des discussions au sein de leurs équipes pour développer leur propres protocoles (voir Finkelhor et al., 2016, pour plus d'informations sur ce sujet complexe) conformes aux lois provinciales et fédérales, et aux approbations des comités d'éthique.

- La plupart des chercheurs étudiant la violence chez les jeunes conviennent que la protection de la confidentialité des participants est de la plus haute importance et qu'ils ne doivent intervenir que lorsqu'ils apprennent que les jeunes courent un risque imminent d'être blessés ou de nuire à autrui (bien que le seuil exact puisse varier selon les équipes). Le type d'intervention peut également aller de la recommandation de ressources facultatives auxquelles le jeune peut accéder par lui-même (sans violer la confidentialité), au suivi et à l'imposition d'une intervention (en violant potentiellement la confidentialité pour le faire). Au cours de l'élaboration de l'étude, les équipes de recherche doivent suivre un processus de décision éthique pour évaluer les risques et les avantages des différentes approches.

© PREVNet 2021

- Les chercheurs Sharkey, Reed et Felix (2016) donnent un exemple de la manière dont leur équipe a tâtonné au cours du processus de prise de décision éthique dans leur étude par enquête en milieu scolaire sur la violence sexuelle dans les fréquentations chez les jeunes. Après avoir envisagé différentes options, leur protocole final répondait aux exigences légales et aux principes éthiques, et comprenait les éléments suivants :

    - Tous les participants ont reçu une liste de ressources et leurs coordonnées à la fin de l'enquête (et, comme il s'agissait d'une enquête en ligne, ils ont pu fournir cette liste immédiatement après qu'un participant ait reporté avoir subi des violences sexuelles dans ses fréquentations).
    - Les participants ayant reporté avoir subi des violences sexuelles devaient cocher une case indiquant s'ils souhaitaient recevoir un soutien supplémentaire de la part d'un praticien de la santé mentale (associé à l'équipe de recherche).
    - Les chercheurs n'ont relié que les ID des participants ayant coché « oui » à leur ID d'étudiant, afin de les identifier. Le praticien a ensuite fourni des services ou des références à ces personnes.
    - Les résultats de l'enquête sont par ailleurs restés confidentiels, et la liste reliant les identifiants des participants aux identifiants des étudiants a été supprimée une fois la collecte des données terminée, afin de rendre les données complètement anonymes.
    - Ce protocole maximise la confidentialité des participants, tout en offrant un soutien accessible aux personnes ayant subi des violences.
    - Les enquêtes anonymes peuvent adopter une approche similaire en demandant aux participants de laisser leurs coordonnées sur une page séparée, uniquement s'ils souhaitent être contactés pour un soutien supplémentaire.
    - Lors d'entretiens ou d'autres études non anonymes, les chercheurs peuvent rappeler aux participants, au début de l'entretien, qu'ils n'interviendront qu'en cas de danger imminent (pour eux ou pour quelqu'un d'autre). Ils peuvent également rappeler aux participants que s'ils commencent à dire quelque chose suggérant un danger imminent, ils devront éventuellement rompre la confidentialité.

Répondre à la détresse

- Les chercheurs devraient fournir à tous les participants à l'étude, qu'ils manifestent ou non de la détresse lors de l'étude, une fiche ressources énumérant les sources de soutien, telles que les lignes d'assistance téléphonique pour les jeunes, les agences locales de santé mentale et les services d'urgence. La fiche ressources peut également inclure des liens vers des organismes offrant des renseignements utiles, comme Jeunesse, J'écoute. Au moins une de ces ressources devrait être disponible 24 heures sur 24, 7 jours sur 7.

- Le personnel de recherche doit recevoir une formation et un soutien adéquats pour identifier et répondre à la détresse des participants. À cette fin, des protocoles de détresse normalisés sont fortement recommandés. (Les chercheurs doivent noter qu'il y a une différence entre le fait d'éprouver une gêne mineure, ce qui est normal lorsqu'on leur pose des questions sur des sujets sensibles, et une détresse psychologique importante). Les participants peuvent exprimer leur détresse de différentes manières; par exemple, certains jeunes peuvent se renfermer et se désengager, tandis que d'autres peuvent d'autres peuvent extérioriser et perturber les autres. Avec le consentement des participants, le personnel de recherche peut aider les jeunes à utiliser les stratégies d'adaptation disponibles, comme faire une pause, arrêter complètement la participation ou parler à un adulte de confiance.

- Lorsqu'ils mènent une recherche dans une école, les chercheurs peuvent s'assurer que des adultes désignés seront disponibles pour soutenir les élèves pendant le déroulement de la recherche et pour assurer un suivi au besoin (par exemple, le directeur ou le conseiller d'orientation). Ces soutiens doivent être soulignés aux participants à l'étude avant leur participation et pendant le compte rendu.

© PREVNet 2021

- Dans les communautés où les ressources en santé mentale sont limitées, les chercheurs devraient s'efforcer d'intégrer des services de soutien psychologique dans le budget du projet de recherche ou envisager des moyens de soutenir les jeunes avec des ressources extérieures à leur communauté (p. ex., des lignes d'assistance téléphonique nationales ou des ressources en ligne), afin que les participants puissent y accéder au besoin.

- Les chercheurs peuvent fournir aux participants un moyen discret de demander un soutien supplémentaire à un adulte pendant ou après leur participation à l'étude. Par exemple, à la fin d'un questionnaire, les participants à l'étude peuvent recevoir une feuille de papier sur laquelle ils indiquent leur nom et cochent une case indiquant s'ils souhaitent parler avec un adulte de confiance (au sujet du contenu de la recherche ou de tout autre sujet). Ces feuilles peuvent être recueillies et triées rapidement après la fin de l'étude et des dispositions peuvent être prises rapidement pour que ces participants soient mis en relation avec un soutien (que ce soit le chercheur, un conseiller ou une autre ressource).

- En fonction de leurs compétences et de leurs expériences, les chercheurs peuvent être en mesure de fournir un soutien consultatif continu au personnel de l'école sur les façons de répondre aux divulgations de violence dans les fréquentations chez les jeunes ou de détresse liée à la recherche.

Autres considérations

- Avant de débuter une étude, les chercheurs devraient faire participer les parties prenantes (par exemple, les administrateurs scolaires, les parents, les jeunes) afin de comprendre leurs éventuelles préoccupations concernant la recherche sur la violence dans les fréquentations chez les jeunes. Pour assurer la sensibilisation, les chercheurs peuvent, par exemple, organiser des présentations sur les objectifs de la recherche à l'intention des parents et du personnel de l'école et offrir des occasions de poser des questions.

- Les membres du personnel de recherche n'ont pas besoin d'être des professionnels de la santé mentale, mais ils doivent avoir une formation suffisante pour offrir un environnement psychologiquement sûr aux participants à l'étude. Ils doivent être capables de présenter clairement l'étude et de répondre aux questions. Pour les études par entretiens, les chercheurs doivent être capables d'établir un rapport, de fournir des réponses qui ne portent pas de jugement et ne blâment pas les victimes, et donner aux participants la possibilité de refuser de répondre à certaines questions.

- Le personnel de recherche doit avoir accès à un superviseur (par exemple, le chercheur principal ou le coordinateur de recherche) pendant la collecte des données, afin de pouvoir résoudre les problèmes au fur et à mesure qu'ils se présentent.

- Les chercheurs peuvent aider les participants à comprendre à quel point leur contribution est précieuse, car elle contribue aux connaissances qui peuvent bénéficier aux jeunes. Il est donc important de leur expliquer l'importance de leur contribution et comment celle-ci sera utilisée.

- Les chercheurs doivent rémunérer les jeunes pour leur participation afin de respecter leur temps et leurs efforts. Si le paiement n'est pas autorisé par la politique de l'école, les chercheurs doivent travailler avec les jeunes pour trouver un autre moyen de les rémunérer pour leur temps.

- Les chercheurs doivent envisager des moyens de communiquer les résultats de l'étude aux participants d'une manière accessible, et d'inciter les jeunes et d'autres membres de la communauté (parents, écoles, organismes…) à réfléchir aux résultats et faire des retours.

© PREVNet 2021

Références

Caskey, J. D., & Rosenthal, S. L. (2005). Conducting research on sensitive topics with adolescents: Ethical and developmental considerations. Journal of Developmental & Behavioral Pediatrics, 26(1), 61-67.

Draucker, C. B., Martsolf, D. S., & Poole, C. (2009). Developing distress protocols for research on sensitive topics. Archives of psychiatric nursing, 23(5), 343-350.

Finkelhor, D., Hamby, S., Turner, H., & Walsh, W. (2016). Ethical issues in surveys about children's exposure to violence and sexual abuse. In Cuevas, C.A., & Rennison, C.M. (Eds). The Wiley Handbook on the Psychology of Violence. Chichester: Wiley, 24-48.

Hasking, P., Tatnell, R. C., & Martin, G. (2015). Adolescents' reactions to participating in ethically sensitive research: a prospective self-report study. Child and Adolescent Psychiatry and Mental Health, 9(1), 39.

Langhinrichsen-Rohling, J., Arata, C., O'Brien, N., Bowers, D., & Klibert, J. (2006). Sensitive research with adolescents: Just how upsetting are self-report surveys anyway?. Violence and Victims, 21(4), 425-444.

Leadbeater, B. J. R., Bannister, E., Benoit, C., Marshall, A., Jansson, M., & Riecken, T. (Eds.). (2006). Ethical issues in community-based research with children and youth. Toronto: University of Toronto Press.

Sharkey, J. D., Reed, L. A., & Felix, E. D. (2017). Dating and sexual violence research in the schools: Balancing protection of confidentiality with supporting the welfare of survivors. American journal of community psychology, 60(3-4), 361-36.

COMMUNAUTÉ DE PRATIQUE • ABORDER LA VIOLENCE DANS LES FRÉQUENTATIONS CHEZ LES JEUNES •

Agence de la santé publique du Canada | Public Health Agency of Canada

Les opinions exprimées ici ne représentent pas nécessairement le point de vue de l'Agence de la santé publique du Canada.

© PREVNet 2021